Quelles solutions existent pour financer une entrée en maison de retraite ?

L’entrée en maison de retraite nécessite souvent une anticipation financière. Pour accompagner les personnes âgées, plusieurs dispositifs publics permettent de limiter le reste à charge, notamment l’APA et l’ASH, attribuées par les départements.



L’Allocation Personnalisée d’Autonomie permet de financer les besoins liés à la perte d’autonomie. Elle est accordée après une évaluation du niveau de dépendance et peut être utilisée aussi bien à domicile qu’en établissement. Une participation financière peut être demandée selon les ressources.
L’Assistance Sociale à l’Hébergement complète ce dispositif lorsque les ressources du senior ne suffisent pas à couvrir les frais d’hébergement. Elle concerne uniquement les établissements habilités à l’aide sociale et repose sur une analyse approfondie de la situation du demandeur.
Les principales étapes de la demande sont :
* le dépôt d’un dossier auprès des services départementaux ;
* l’instruction administrative ;
* la décision d’attribution.
Pour connaître précisément les conditions d’accès et les modalités de ces aides, le site officiel du Service Public est à consulter : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N392. Il est également possible de se renseigner auprès d’une maison de retraite ou d’accéder à un annuaire d’établissements sur Cap Retraite afin de comparer les offres, vérifier les disponibilités et bénéficier d’un accompagnement dans la recherche.

Documents
Guide autonomie seniors édité par le département des Yvelines
Liens utiles
Pour connaître précisément les conditions d’accès et les modalités de ces aides, le site officiel du Service Public est à consu…